



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**VILLE DE VIEUX-THANN**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 068-216803486-20251126-208\_2025-AR

242

**ARRÊTÉ N°208\_2025**  
**portant clôture de la régie « Communication et**  
**produits divers »**

Le Maire de la commune de VIEUX-THANN,

- VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 septembre 2025 ;
- VU l'arrêt constitutif n°317/23 « annule et remplace » pour la régie de recettes « Communication et produits divers » (anciennement annonces publicitaires et photocopies).

**ARRÊTÉ :**

- Article 1 :** La régie de recettes « Communication et produits divers » instituée auprès du service administratif de la ville de VIEUX-THANN est clôturée à compter du 01/10/2025.
- Article 2 :** En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.
- Article 3 :** Le Maire, M. Daniel NEFF et le comptable public assignataire de la ville de VIEUX-THANN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à VIEUX-THANN, le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq



Le Maire

Daniel NEFF

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le 01/12/2025 Signature de l'agent :

